

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 23 juillet 2015 relative au bilan d'exécution du programme d'investissements 2014 et à l'état d'exécution du programme d'investissements 2015 de RTE

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Catherine EDWIGE, Hélène GASSIN, Yann PADOVA et Jean-Pierre SOTURA, commissaires.

En application, des articles L.134-3 et du II de L.321-6 du code de l'énergie, le gestionnaire du réseau de transport (GRT) doit transmettre son programme annuel d'investissements à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour approbation.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2014 :

- par délibération du 11 décembre 2013, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2014 ;
- par délibération du 16 juillet 2014, RTE ne demandant pas de modification de son programme d'investissements, la CRE a confirmé l'autorisation de 1413 M€ approuvée dans la décision du 11 décembre 2013. La CRE a demandé par ailleurs à RTE de présenter, pour mi-2015, le bilan définitif d'exécution de son programme d'investissements pour l'année 2014.

En ce qui concerne le programme d'investissements de l'année 2015 :

- par délibération du 3 décembre 2014, la CRE a approuvé le programme d'investissements de RTE pour l'année 2015, et a demandé à RTE de présenter, pour mi-2015, l'état d'exécution à mi-année du programme d'investissements pour l'année 2015.

Pour cet exercice, RTE a été auditionné par le collège de la CRE le 16 juillet 2015 : RTE a présenté les écarts constatés entre les niveaux des investissements approuvés et les investissements effectivement réalisés pour 2014, d'une part, et les prévisions mises à jour pour 2015, d'autre part.

### 1. Observations de la CRE sur le bilan d'exécution du programme d'investissements 2014

Le programme d'investissements approuvé pour 2014 par la CRE dans sa délibération du 11 décembre 2013 s'élevait à 1413 M€. Le bilan d'exécution définitif du programme d'investissements de RTE pour l'année 2014 s'élève à 1373,6 M€, soit une baisse de 39,4 M€ par rapport au programme approuvé.

Cette évolution résulte de différents mouvements à la hausse et à la baisse au sein de plusieurs catégories de dépenses :

- Les dépenses de développement et de renouvellement du Grand Transport et des Interconnexions dépassent le budget initialement approuvé d'environ 10 M€ chacune. Ces hausses s'expliquent notamment par des anticipations de travaux à la suite d'avaries et des écarts diffus sur un grand nombre de projets.
- Les dépenses de développement des réseaux régionaux présentent une baisse de 42 M€. Cette baisse se décompose en une baisse de 23,4 M€ sur les réseaux de répartition (réseaux 63 kV, 90 kV et 225 kV) et une baisse de 18,6 M€ des dépenses de raccordement des distributeurs.

- Pour les réseaux de répartition, trois projets présentant des écarts compris entre 4 et 7 M€ (Sud du pays de la Loire, Briançon-Fréjus, et Remise Trie Château) expliquent une variation totale de -16 M€. Ces écarts s'expliquent par des modifications de l'échéancier des dépenses ou des baisses de coût des projets.
- La baisse de 18,6 M€ des dépenses de raccordement des distributeurs s'explique en partie par un report de - 4 M€ vers 2015 pour un projet de création de poste du fait du décalage de travaux à la demande d'un client. Le reste des variations s'expliquent par des écarts diffus sur un grand nombre de projets.
- Les écarts des dépenses de la catégorie logistique (-12,8 M€) proviennent principalement de reports de livraison de matériels (- 4,8 M€), de décalages de travaux (- 1,3 M€) et d'un décalage de dépenses immobilières vers 2015 (- 6,7 M€).
- Les dépenses de renouvellement des réseaux régionaux et celles relatives au système d'information sont en ligne avec les montants initialement approuvés.

Selon RTE, ces écarts n'ont pas d'impact significatif sur le calendrier ou le coût des projets concernés.

## 2. Observations de la CRE sur l'état d'exécution du programme d'investissements 2015

Le programme d'investissements approuvé pour l'année 2015 par la CRE dans sa délibération du 3 décembre 2014 s'élevait à 1497,3 M€. RTE a présenté à la CRE l'exécution à mi-année de ce programme, qui fait apparaître une baisse du budget global de 53,2 M€.

Cette baisse résulte principalement de baisses des dépenses consacrées aux catégories « Renouvellement du Grand Transport » (-10 M€), « Développement et Renouvellement des réseaux régionaux » (- 30 M€ et - 10 M€ respectivement) et « Logistique » (-5,4 M€).

Le budget « Développement Grand Transport et Interconnexions » est globalement maintenu. Néanmoins un décalage de dépenses de 21 M€ est observé pour le projet Savoie-Piémont, sans conséquence selon RTE sur la date de mise en service du projet. Cette baisse est compensée par des prévisions revues à la hausse de plusieurs projets, pour un total d'environ 22 M€.

L'écart de dépenses constaté pour la catégorie « Renouvellement du grand transport et Interconnexions » s'explique essentiellement par un report de dépenses à la suite de l'annulation de l'appel d'offres jugé infructueux pour le projet IFA 2000 (-10 M€).

Les dépenses d'investissements sur les réseaux régionaux baissent respectivement de 21 M€ pour les réseaux de répartition et de 10 M€ pour les raccordements des distributeurs. Ces baisses sont essentiellement imputables à des écarts diffus sur un grand nombre de projets.

Les prévisions de dépenses de la catégorie « Logistique » sont en baisse de - 5 M€ principalement du fait de décalages de dépenses de deux projets immobiliers.

Les budgets des autres catégories de dépenses sont en ligne avec les montants initialement approuvés.

Selon RTE, ces écarts n'ont pas d'impact significatif sur le calendrier ou le coût des projets concernés.

## 3. Décision concernant le programme d'investissements 2014

La CRE constate un écart de -39,4 M€ entre les dépenses d'investissements réalisées et le programme d'investissements. Cet écart provient de variations multiples justifiées par RTE et sans impact significatif sur le coût ou le calendrier des projets concernés.

La CRE considère par conséquent que l'exécution du programme d'investissements de RTE est conforme au programme approuvé.

M€	2014	Réalisé 2014
Grand transport et interconnexion - développement	282.1	291,8
Grand transport et interconnexion - renouvellement	43.9	54,9
Réseaux régionaux - développement	553.6	511,2
Reprises de réseaux de transport	4.5	3,9
Réseaux régionaux - Renouvellement	384	381,6
Système d'information	89.3	87,4
Logistique	55.6	42,8
<b>Total</b>	<b>1413</b>	<b>1373,6</b>

#### 4. Décision concernant le programme d'investissements 2015

La CRE constate que l'état d'exécution du programme d'investissements de RTE enregistre un écart de -53,2 M€ entre les dépenses approuvées et les dépenses anticipées à mi-2015. Cet écart provient principalement de reports de dépenses sans impact sur le calendrier ou le coût de ces projets.

RTE ne demandant pas de modification de son programme d'investissements, il n'y a pas lieu de modifier l'autorisation de 1497,3 M€ approuvée dans la décision du 3 décembre 2014.

Le bilan d'exécution du programme d'investissements 2015 sera présenté à la CRE au deuxième trimestre 2016.

Toute modification du programme d'investissements devra être soumise à la CRE pour approbation.

Fait à Paris, le 23 juillet 2015

Pour la Commission de régulation de l'énergie  
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE